

APRÈS LE BLOCAGE DES STRUCTURES, DES RENCONTRES DIPLOMATIQUES ONT ÉTÉ ANNULÉES

5
R
N
P
C
C
C

APN : La crise s'enlise

L'Assemblée populaire nationale (APN), entre dans le rouge. Après le blocage des activités des structures, la Chambre basse du Parlement se voit annuler des rencontres diplomatiques prévues à l'agenda.

UN PRÉCÉDENT dans les annales de l'institution législative, pour laquelle des voix s'élèvent précipitamment, pour évoquer, rien de plus, que la dissolution. Le ministère des Affaires étrangères a informé les représentations diplomatiques accréditées en Algérie, de «l'annulation» des rendez-vous programmés au sein de l'APN, selon le député FJD, Lakhdar Benkhellaf. Ce dernier, également chef du groupe parlementaire d'amitié Algéro-japonais, devait rencontrer dans la matinée, l'ambassadeur du Japon, à l'APN. Hélas, le tête-à-tête n'a pas eu lieu, car «j'ai été informé par l'ambassade, que l'activité a été reportée à une date ultérieure», a-t-il déclaré sur place à la presse. Selon lui, «C'est le ministère des Affaires étrangères qui a pris attache avec l'ambassade du Japon, pour annuler le rendez-vous». Il en est de même pour le programme de Saïd Bouhadja, président de l'APN, qui s'est vu contraint d'annuler ses deux rencontres, prévues durant l'après-midi avec les deux ambassadeurs de la République de Corée et de Tunisie. Une information confirmée en fin de journée par l'Agence de presse officielle, APS. Refusant de céder à la pression des groupes parlementaires de la majorité, Saïd Bouhadja campe sur sa position, et continue de siéger à la tête de l'APN. Pour lui, démissionner est synonyme de reconnaissance des accusations portées dans la motion de retrait de confiance, signé par 351 députés des partis FLN, RND, MPA, TAJ et Indépendants. Ces derniers lui reprochent des «dépassements et des violations» commises, notamment «la marginalisation éhontée, le report intentionnel de l'adoption du règlement intérieur de l'APN, marginalisation des membres de la Commission des affaires juridiques, mauvaise gestion des affaires de l'APN, frais exagérés déboursés illicitement, recrutement douteux...». Ce qu'il rejette catégoriquement, allant jusqu'à affirmer à ses proches qu'«il ne démissionnera pas pour ces raisons, quitte à provoquer la dissolution de l'APN».

La dissolution évoquée

Cette possibilité, il n'y a pas que Bouhadja qui l'évoque. Des acteurs politiques ne se gênent pas d'en parler, voire d'appeler le Président de la



D.R.

République, à intervenir pour dissoudre l'Assemblée nationale. C'est le cas de Mohamed Benhamon, président du parti Al-Karama, qui, dans une déclaration rendue publique, a appelé le chef de l'Etat «à dissoudre l'APN, et aller vers l'organisation d'élections législatives anticipées». Benhamon justifie sa requête par «les tiraillements que connaît la plus grande institution législative». De son côté, Amara Benyonnès, président du MPA, n'écarte pas que le conflit aille jusqu'à cette étape. «Si on arrive à une situation de blocage, l'Assemblée nationale ne fonctionnera pas, et on ne peut pas se permettre d'avoir une Assemblée nationale bloquée. La seule solution qui restera, c'est la dissolution. Il n'y a pas d'autre solution», estime-t-il dans des propos à TSA. Dans la Constitution révisée en 2016, l'article 147 stipule que «le Président du Conseil de la nation, le Président de l'Assemblée populaire nationale, le Président du Conseil constitu-

tionnel et le Premier ministre consultés, le Président de la République peut décider de la dissolution de l'Assemblée populaire nationale, ou d'élections législatives anticipées». Et dans les deux cas, «les élections législatives ont lieu dans un délai maximal de trois (3) mois», ajoute le même article.

Refusant de céder à la pression des groupes parlementaires de la majorité, Saïd Bouhadja campe sur sa position.

Va-t-on arriver, alors, à cette étape, inédite dans les annales de l'institution législative ? A suivre les développements dans ce conflit, on est tenté de croire que l'entêtement des deux parties, répond justement à ce besoin de déclencher la disposition. La vitesse avec laquelle l'APN est paralysée, laisse libre voix à la spéculation. Jusqu'à hier, en début de soirée, Bouhadja campait sur son siège de président de l'Assemblée nationale, alors que les chefs de groupes de la majorité se préparaient à annoncer le gèle du travail du Bureau de l'APN. Le Projet de loi de finances 2019 est compromis.

Aïssa Moussi